

les gouvernements provinciaux intéressés et le secteur privé ont uni leurs efforts pour préserver l'accès du Canada. Il est possible de multiplier ces efforts et de les étayer au moyen d'un système amélioré d'alerte avancée qui permettrait de recueillir et de mettre en commun des renseignements sur les menaces protectionnistes à mesure qu'elles surgissent, et de prendre sans tarder des mesures défensives.

62. Il se peut, toutefois, que le maintien du statu quo ne serve pas adéquatement les intérêts économiques du Canada vis-à-vis des États-Unis dans un contexte international plus difficile.

B) Pourrions-nous négocier des arrangements sectoriels ou fonctionnels?

63. Le Canada et les États-Unis pourraient entamer des négociations en vue de la conclusion d'arrangements sectoriels ou "fonctionnels". La portée de ces arrangements irait au-delà des règles et des accords du GATT en vigueur en ce qui concerne le maintien et le renforcement de l'accès aux marchés. Il faudrait que le Congrès approuve ces arrangements et adopte en conséquence la législation nécessaire. Il faudrait également que le Parlement canadien prenne des mesures correspondantes sur le plan législatif.

64. Le Canada a déjà conclu deux accords sectoriels avec les États-Unis, à savoir l'Arrangement canado-américain de partage de la production de défense et le Pacte automobile. Le premier autorise le commerce presque sans entrave des produits relatifs à la défense, tandis que le second prévoit le libre commerce des véhicules automobiles neufs et de la plupart des pièces d'origine, sous réserve de certaines mesures canadiennes de sauvegarde en matière de production et de valeur ajoutée et de l'application de ces droits aux seuls importateurs désignés.

65. Mise de l'avant par le Canada en 1983, l'initiative sectorielle visait à examiner attentivement la possibilité de conclure des accords dans les quatre secteurs compris dans un programme de travail élaboré conjointement avec les États-Unis. Ces secteurs sont l'acier, le matériel de transport urbain, les intrants et le matériel agricoles et l'informatique. Dans les trois premiers secteurs, l'objectif serait d'améliorer et de renforcer notre accès au marché américain. Ainsi, dans le cas de l'acier, l'objectif serait non seulement d'obtenir